

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, onze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 6 décembre 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoint.
Mmes Sylviane BAILLY, Blandine BERREZ, M. Philippe GAGET, Mme Véronique GUILLON, M. Alain MICHON, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- M. Richard DE SANTIS pouvoir donné à M. Alain MICHON
- M. Stéphane DROUOT
- M. Joël MORNAY pouvoir donné à M. Gilles JONDET
- Mme Fabiola RODRIGUEZ

Monsieur Henri VOUILLON a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PARTICIPER A UNE VENTE AUX ENCHERES. 201712367

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques, le 14 décembre 2017, d'un fonds de commune suite à la liquidation de la SARL MERCEY qui exploitait un commerce d'alimentation au cœur du village.

Cette acquisition est nécessaire au maintien d'un service essentiel à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de participer, le 14 décembre 2017, à la mise en vente aux enchères publiques du fonds de commerce lié à l'ancienne supérette SARL MERCEY.
- AUTORISE Monsieur Roger MOREAU, Maire, à soutenir une enchère jusqu'à 50 000 € (mise à prix : 80 000 €).
- PREVOIT le paiement du fonds de commerce dans la limite de 50 000 euros et des frais annexes dans la limite de 8 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1/2017. 201712368

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget général de la commune, Le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2016

SECTION INVESTISSEMENT				
		Montant BP	Montant DM	Montant Budget
Recettes				
R13251	Subvention du Groupement à Fiscalité Propre	94 000,00 €	18 020,00 €	112 020,00 €
		- €	18 020,00 €	112 020,00 €
Dépenses				
2088	Autres immobilisations incorporelles		58 000,00 €	58 000,00 €
D241582	Autres groupements - bâtiments et installations	12 100,00 €	9 000,00 €	21 100,00 €
D2138	Autres constructions		3 750,00 €	3 750,00 €
D2158	Autres installations, matériels et outillages		1 070,00 €	1 070,00 €
D2183	Matériel de bureau et informatique		4 200,00 €	4 200,00 €
D238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles		- 58 000,00 €	- 58 000,00 €
			18 020,00 €	30 120,00 €

L'équilibre budgétaire est préservé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGLEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (COMMUNAL ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT). 201712369

A la demande de Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'Article L 1612-1 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, qui permettent d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le Vote du Budget Primitif, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget primitif 2018 communal pour les articles budgétaires suivants :

		Montant crédits 2017	Limite 25% avant vote budget 2018
2112	Acquisition de terrains	15 750,00 €	3 937,50 €
21312	Bâtiments scolaires	12 000,00 €	3 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	52 900,00 €	13 225,00 €
2138	Autres constructions	3 750,00 €	937,50 €
2152	Installations de voirie	5 000,00 €	1 250,00 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie	10 000,00 €	2 500,00 €
2158	Autres matériels	19 370,00 €	4 842,50 €
2183	Matériels de bureau informatique	4 200,00 €	1 050,00 €
2184	Mobiliers	17 600,00 €	4 400,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	140 570,00 €	35 142,50 €
2315	Voirie	58 744,00 €	14 686,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	58 744,00 €	14 686,00 €

RÉVISION DES TARIFS DU CRÉMATORIUM - 2018. 201712370

Le Conseil Municipal,

- Vu la convention passée avec le Centre Funéraire ROLET pour l'exploitation du Crématorium,
- Vu les indices de référence mentionnés dans la formule de révision

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux de la redevance du crématorium à **13.41 €**
- de valider le bordereau des prix du crématorium ainsi :

Crémation Adulte cercueil crémation	743,00 €
Crémation adulte Hors Taille	920,00 €
Crémation adulte chêne massif ou autre bois dur	1 033,00 €
Crémation Adulte Bois dur (Zinc enlevé par l'opérateur mandaté)	1 033,00 €
Crémation enfant 0 à 7 ans	217,00 €
Crémation enfant 8 à 15 ans	308,00 €
Crémation exhumation adulte	536,00 €
Crémations exhumations Communes (article 8) *	293,00 €
Crémation pièce anatomique	430,00 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2018. 201712371

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs du Centre de Loisirs afin d'être en conformité avec les tarifs imposés par la Convention CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi :

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Tarifs encadrés	1/2 journée	1/2 journée avec repas	Journée avec repas
Tranches de quotient familial en €			
de 0 à 500	2,04 €	5,99 €	6,11 €
de 501 à 600	2,45 €	6,40 €	7,34 €
de 601 à 655	2,93 €	6,88 €	8,80 €
de 656 à 720	3,53 €	7,48 €	10,57 €
de 721 à 810	4,23 €	8,18 €	12,68 €
de 811 à 1000	5,08 €	9,03 €	15,21 €
supérieur à 1000	7,44 €	11,39 €	18,83 €

Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces tarifs.

ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS PRINET. 201712372

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de vente de parcelles de bois et de taillis de Monsieur Philippe PRINET et ses frères.

Il explique l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles pour constituer une réserve foncière en vue d'éventuels aménagement futurs le long de la voie bleue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acheter aux consorts PRINET les parcelles cadastrées Section BD n° 26, 27, 28 et 29 d'une superficie totale de 45 ares 4 ca au prix de 450 €, hors frais notariés.
- **PRECISE** que les frais notariés établis par Maître Yves BOURLOUX seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

AFFAIRES DIVERSES.

- Le Conseil d'Ecole a validé le retour à la semaine scolaire de quatre jours pour la rentrée 2018.
- Le Conseil Communal des Enfants fonctionne très bien : les plus petits n'hésitent pas à s'exprimer.
- MM Henri VOUILLON et Gilles JONDET donnent un compte rendu sommaire du dernier Congrès des Maires.
- 191 convives participeront au repas du CCAS le 14 décembre prochain.
- Les ateliers Peps Eurêka animés par la Mutualité Française débiteront le 23 janvier prochain.